

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE grâce au prélèvement automatique

Le prélèvement automatique est simple et sûr. Il vous fait économiser 2% sur votre cotisation si vous choisissez de régler en 1 fois.

Vous recevez un échéancier qui vous permet de connaître à l'avance la date et le montant exact des prélèvements.

Renvoyez l'autorisation de prélèvement ci-dessous avec votre RIB :

- au format numérique (scan ou photo) à l'adresse cotisation@mudetaf.fr

- ou au format papier à l'adresse

Mudetaf - Service cotisation

23-25 rue Chaptal

75009 Paris

Une question ? Contactez le Service cotisation !

01 53 21 10 20 - choix 3

cotisation@mudetaf.fr

Conditions générales mandat de prélèvement SEPA

En signant le formulaire de mandat ci-dessous, vous autorisez la Mudetaf à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mudetaf. Vous bénéficiez du droit à être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Réf. unique du mandat / n° de sociétaire (en haut de votre relevé de cotisation)

Mr ☐ Mme ☐ Nom

Prénom

N° Rue

Code postal Ville

Je choisis de régler en ☐ 1 fois par an, en janvier (réduction : -2% de la prime annuelle)

☐ 2 fois par an, en janvier et juillet

☐ 4 fois par an, en janvier, avril, juillet et octobre

☐ Mensuel

Compte à débiter

Mr ☐ Mme ☐ Nom

Prénom

IBAN

Bénéficiaire ICS : FR57ZZZ412204

Mudetaf
23-25 rue Chaptal
75009 PARIS

Date Signature



PAR COURRIER : ce mandat complété, signé et votre RIB

MANDAT

RIB



OU PAR EMAIL : envoyez-les scannés ou photographiés à cotisation@mudetaf.fr

PRÉVEZ AUSSI VOTRE AGENCE BANCAIRE en lui faisant parvenir une copie.

Conditions du règlement des cotisations par prélèvements bancaires SEPA

Vous optez pour un règlement par prélèvements bancaires SEPA, par conséquent, vous trouverez sur votre échéancier la Référence Unique du Mandat (RUM) SEPA et notre numéro d'identifiant créancier SEPA (ICS) correspondant, conformément à la réglementation en vigueur. Votre échéancier vaut notification préalable dérogatoire à l'obligation de pré-notification de 14 jours minimum avant chaque prélèvement. Dans l'hypothèse d'une modification affectant la date, le montant des prélèvements, la RUM ou l'ICS, une nouvelle information vous sera communiquée, par tout moyen, préalablement aux prélèvements concernés.

Toute contestation ou annulation abusive de ce prélèvement est susceptible d'engager votre responsabilité à notre égard et de générer des frais à votre charge de mise en demeure et de recouvrement liés à l'action en paiement que nous aurons.

Le règlement des cotisations intervenant par prélèvement bancaire, vous pourrez être facturé des frais correspondants. Le montant de tous les frais précités est indiqué dans l'échéancier remis lors de la conclusion du contrat.

Les modifications du montant des frais seront portées à votre connaissance par tous moyens.

Vous vous engagez à nous communiquer tout élément qui modifie les informations figurant sur votre Relevé d'Identité Bancaire fourni (changement de banque, d'adresse, de succursale, de compte ...).

Vous devez vous assurer de l'approvisionnement de votre compte bancaire.

En cas de non-respect de ces engagements, il pourra être mis fin aux prélèvements bancaires du ou des contrat(s) concerné(s).

Si nous procédons à l'arrêt du paiement par prélèvement bancaire du fait du non-respect de vos engagements, il vous sera adressé une mise en demeure par lettre recommandée, et, la totalité des sommes restant dues au titre du ou des contrat(s) d'assurance jusqu'à l'échéance principale, deviendra immédiatement exigible.

Pour toute demande, réclamation, ou modification relative à un prélèvement SEPA, vous pouvez nous écrire soit par :

- courrier simple : Mudetaf, Service cotisation, 23-25 rue Chaptal, 75009 Paris
- courrier électronique : cotisation@mudetaf.fr

